TABLEAU RECAPITULATIF DU STATUT JURIDIQUE DES SITES RAMSAR DU MALI, juin 2023

NOM ET LOCALISATION DU SITE RAMSAR	TEXTES DE DÉSIGNATION SITES RAMSAR	DATE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE RAMSAR	ORGANE DE GESTION	PLAN DE GESTION/ D'AMÉNAGEMENT	AUTRE DÉSIGNATION EN DROIT NATIONAL
Delta intérieur du Niger (Mopti, Ségou, Tomboctou)	N/A	01-02-2004	**Comité national Ramsar** Arrêté interministériel n° 06-3173 MEA-MEP-MAT-MEN-MATCL-MA-MMEE-MSIP-SG du 29 décembre 2006 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité national Ramsar **Gestionnaires du site** (Comité intervillageois).	Schéma directeur d'aménagement et de développement durable du delta intérieur du Niger (2017-2037), élaboré en mai 2017	• Bien du patrimoine mondial; • Convention locale d'aménagement de la forêt d'Akkagoun; • Convention locale d'aménagement de la forêt de Dentaka; • Convention locale pour la gestion des zones de pâturage dans la région de Tombouctou; • Convention locale pour la protection de *Balearica pavonina* dans la plaine de Seri; • Convention de gestion de la bourgoutière du lac Korientzé; • Convention de gestion des pêcheries; • Convention de gestion des bourgoutières (pâturages inondés).
Lac Magui (Kayes)	N/A	22-03-2013	**Comité national Ramsar** Arrêté interministériel n° 06-3173 MEA-MEP-MAT-MEN-MATCL-MA-MMEE-MSIP-SG du 29 décembre 2006 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité national Ramsar **Gestionnaires du site** (Comité intervillageois).	Recherche de financement auprès de la société de gestion de l'énergie de Manantali (SOGEM) pour la sauvegarde du site Ramsar lac Magui	• Conventions de gestion des pâturages et des pêcheries; • Comité intercommunal de gestion des ressources du Lac Magui.
Lac Wegnia (Koulikoro)	N/A	22-03-2013	**Comité national Ramsar** Arrêté interministériel n° 06-3173 MEA-MEP-MAT-MEN-MATCL-MA-MMEE-MSIP-SG du 29 décembre 2006 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité national Ramsar **Gestionnaires du site** (Comité intervillageois).	Plan d'aménagement et de gestion élaboré et validé en 2020 avec l'appui financier de CARITAS Suisse (Projet ECO LAC Wégnia)	Le lac Wegnia n'est pas classé en aire protégée. Un comité intervillageois gère l'exploitation des ressources dans le cadre d'une convention locale.
Plaine inondable du Sourou (Mopti, transfrontalier avec le Burkina Faso)	N/A	- 22-03-2013 (Désignation au plan national) - 02 février 2019 (Déclaration commune de désignation du site Ramsar transfrontière Plaine inondable du Sourou entre le Burkina Faso et la République du Mali)	**Comité national Ramsar** Arrêté interministériel n° 06-3173 MEA-MEP-MAT-MEN-MATCL-MA-MMEE-MSIP-SG du 29 décembre 2006 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité national Ramsar **Gestionnaires du site** (Comité intervillageois).	Schéma directeur d'aménagement des ressources en eau (SDAGE), élaboré avec l'appui de l'UICN sur financement du Programme GWI-Mali (Global Water Initiative).	La plaine inondable du Sourou est une zone humide partagée avec le Burkina Faso. Elle n'est pas encore classée comme aire protégée mais jouit de son statut de « zone humide transfrontière » depuis décembre 2018.